

# Budget de l'ACEP

## **2025 et 2026**

# Méthodologie

- Les budgets ont été préparés en analysant les dépenses historiques de l'ACEP dans chaque catégorie et en les ajustant en fonction des initiatives et des projets déjà entrepris ou prévus au cours des exercices de 2025 et 2026.
- Les montants budgétisés peuvent être interprétés comme les dépenses maximales autorisées dans cette catégorie - les montants actuels dépensés peuvent varier en fonction des nouvelles priorités qui se présentent au cours d'une année donnée (par exemple, RTO3 en 2024).

# Points saillants

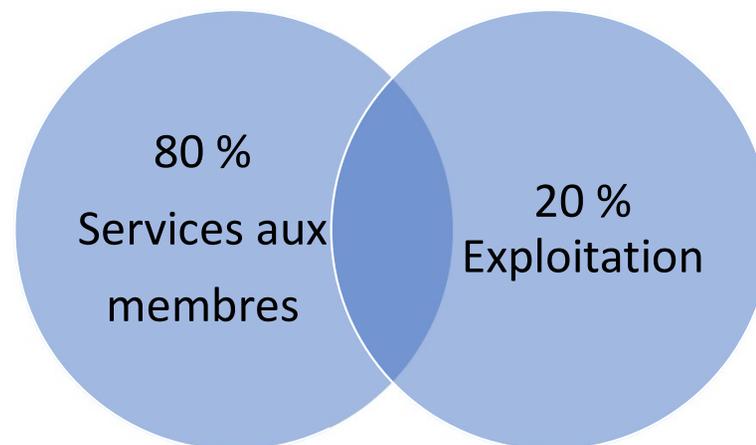
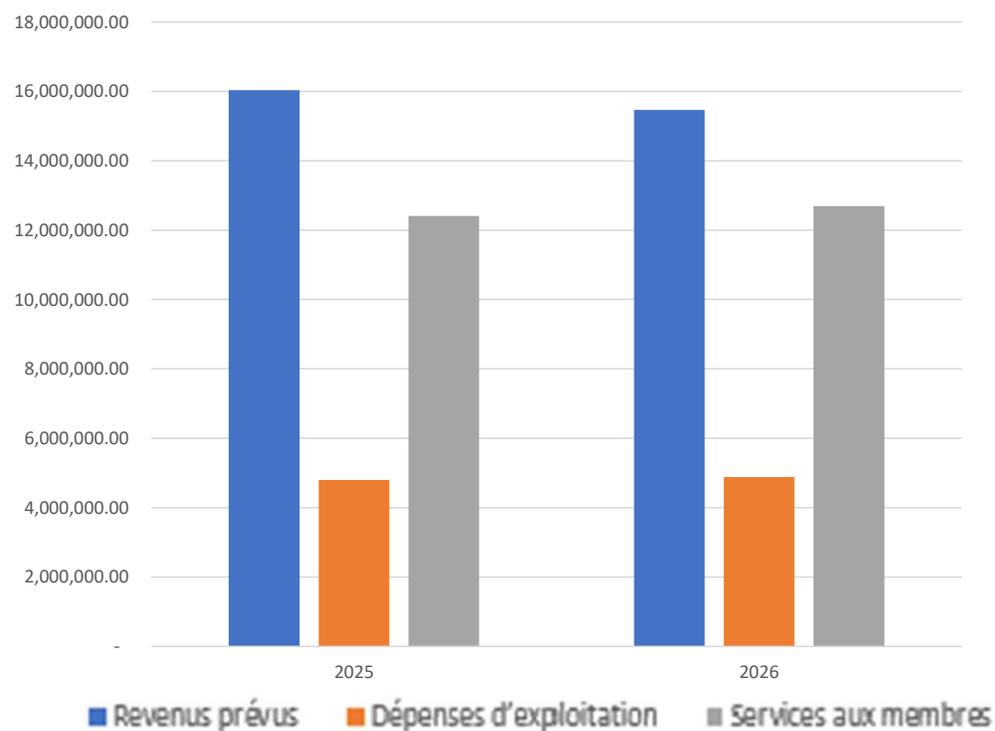
27 000 membres

Portefeuille de  
placements solide

Accent sur  
l'engagement et la  
sensibilisation des  
membres

Réduction des  
coûts  
d'exploitation

# Budget 2024 et 2025 – Comment vos cotisations sont-elles utilisées?



# 1. Revenus

- **COTISATIONS** : montant calculé sur la base de 27 000 membres cotisants, à raison de 48 \$ par membre et par mois
- **PLACEMENTS** : rendement prévu de 3 % par an, en fonction de la performance des placements auprès de Cumberland Wealth Management depuis leur création
- **TOTAL DES REVENUS PRÉVUS** : 16 millions de dollars --  7,4 %

## 2. Salaires et avantages sociaux – Personnel non-syndiqué

- Les postes de direction désignent tous les postes **EXCLUS/NON-SYNDIQUÉS** à l'ACEP → **10 POSTES AU TOTAL**
- **Deux** postes d'assistant administratif à terme passent à deux positions indéterminées (déjà pris en compte en 2024 - pas d'augmentation supplémentaire pour le budget 2025).
- **Un** poste supplémentaire inscrit au budget pour 2025 :
  - **Parajuriste** pour assister l'avocate générale et le conseiller juridique (une grande partie du travail est effectuée en interne).
- Augmentation prévue des salaires et des avantages sociaux de 3 % en 2025 et de 2 % en 2026

## 2. Salaires et avantages sociaux – Personnel syndiqué

- **Trois** postes syndiqués de plus sont prévus, ce qui porte le nombre total de personnes salariées syndiquées à 60 :
  - 1) Adjointe ou adjoint de recherche (niveau 4)
  - 2) Stagiaire (niveau 1)
  - 3) Adjointe ou adjoint de gestion des dossiers et de l'information (niveau 3)
- **Deux** postes à terme au sein de l'équipe de communication passent à des postes à durée indéterminée (déjà pris en compte en 2024 - pas d'augmentation supplémentaire du budget 2025).
- Augmentation prévue des salaires et des avantages sociaux de 3 % en 2025 et de 2 % en 2026 (la convention collective entre l'ACEP et le SEA-CSN doit être renouvelée en 2024.)

## 2. Salaires et avantages sociaux – Personnel (Suite)

- Nouveaux postes budgétaires :

a) Salaire – Président·e → Conformément au contrat approuvé par le Comité exécutif national en juin 2023 et comprenant une rémunération incitative de 10%

Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4
186 000 \$	192 138 \$	198 479 \$	205 000 \$

# Sections 3 et 4 – Indemnité de départ

- L'indemnité de départ peut concerner:
  - les membres du personnel qui quittent l'ACEP au cours de l'exercice.
  - Article 24.06 de la convention collective (ESU-CSN) → Les membres du personnel qui comptent plus de cinq ans de service ou plus peuvent se prévaloir de l'option de toucher l'indemnité de départ tout en continuant de travailler à l'ACEP (ce qui réduit le montant devant être versé au moment de la retraite, de la cessation d'emploi, etc.)

## 5. Communications et Affaires publiques

- Budget doublé en comparaison avec l'année précédente
- Utilisation plus fréquente de services multimédias, de publicité en ligne et imprimée et de conception graphique pour mieux amplifier les priorités et les campagnes spécifiques de l'ACEP.

## 6. Formation externe – Membres, dirigeant·es des sections locales et délégué·es

- Adoption de réunions virtuelles dans la mesure du possible, ce qui se traduit par une réduction de 67 % des frais de déplacement prévus au budget
- Budgétisation de **11** sessions de formation en 2025 → **3** sessions en personne qui seront liées au modèle de délégué·es autonomisé·es

## 7. Sections 7, 8, 9, 10 – Réduction des coûts

- Option virtuelle pour la formation lorsque cela est possible ou déplacements minimales (réduction de 60 000 dollars des dépenses budgétées).
- Réduction de la dépendance à l'égard des cabinets juridiques externes, de nombreuses demandes étant actuellement traitées en interne (réduction de 200 000 dollars des dépenses budgétées).
- Diminution de la dépendance à l'égard des consultants externes et des agences de recrutement externes, car l'expertise interne s'est améliorée (réduction de 250 000 dollars des dépenses inscrites au budget).

# Sections 11, 12, 13 – Éléments comptables

- Ces dépenses sont des éléments sans effet sur les liquidités et sont purement destinées à l'établissement de rapports financiers, mais elles doivent être inscrites au budget, car elles ont une incidence sur l'excédent ou le déficit global
- Ces dépenses totalisent à peu près 547 000 dollars) :
  - **11.3 Amortissement – Mobilier et agencements** → achats concernant les nouveaux bureaux (amortis sur une durée de vie de 5 ans)
  - **12.3 Amortissement – Améliorations locatives** → travaux effectués dans les nouveaux bureaux à Constitution Square (amortis sur la durée du bail et de toute option de prolongation, soit 15 ans)
  - **13.3 Amortissement – Immobilisations incorporelles et matériel informatique** → biens incorporels comme le portail des membres et le site Web, amortis sur 5 ans, et le matériel informatique, amorti sur 3 ans
- La durée d'amortissement est basée sur la durée de vie utile des immobilisations en question et est conforme à la politique de capitalisation de l'ACEP.

## Sections 14 et 15 : Déplacements, réunions et assemblées

- 14. Déplacements

- Réduction de 65 % par rapport au montant budgétisé de l'année dernière (économies de 130 000 \$)

- 15. Réunions et assemblées

- 15.4 → Aucun sommet des dirigeants locaux budgété en 2025 ou 2026 (l'ACEP s'orientant vers une convention déléguée).
- 15.7 → Renommer les réunions intersyndicales (anciennement « Dépenses de réseautage »)
- 15.13 → Aucun atelier prévu pour le CEN en 2025 et 2026
- 15.15 → Fonds pour la première convention déléguée de l'ACEP, planifiée en principe pour 2026

# Sections 16, 17, 18, 19 et 20

- 16. Négociation collective
  - 100 000 dollars supplémentaires ont été alloués pour préparer les négociations qui commencent en 2025.
- 17 CTC → Capitation (ou taxe par personne) sur la base de 27 000 membres
- 18. Remises aux sections locales → Augmentation du nombre de sections locales demandant leur remise; budget ajusté
- 19. Dons → 5 000 \$ (tous les dons supérieurs à 100 \$ doivent être approuvés par le CEN au moyen d'un vote)
- 20. Dépenses imprévues → Diminution de 100 000 dollars (tendance à la baisse : 450 000 \$ alloués en 2023, 300 000 \$ alloués en 2024)

## Section 21 - Ralliement

- Anciennement appelé « Mobilisation, engagement et éducation » (ligne 15.9)
- Renforcer la capacité de rallier nos membres à l'engagement et aux campagnes de l'ACEP

# Budget participatif

- Deux propositions reçues
- En cas d'adoption des deux propositions par les membres, le coût total sera de 120 000 dollars.

# À retenir

- L'ACEP prévoit un déficit budgétaire en 2025 et 2026 (années civiles).
- Il convient de noter que, par le passé, des déficits étaient prévus dans les budgets de l'ACEP, mais les dépenses réelles ont permis à l'Association d'enregistrer un excédent d'exploitation.



*Pourquoi n'y a-t-il aucun déficit??*

**Revenu supplémentaire** : cotisations reçues rétroactivement et meilleure performance des placements

**Dépenses effectuées en étant plus conscient des coûts** → politique en matière d'approvisionnement, plusieurs niveaux d'approbation